

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

13 juin 2013

---

TRANSPARENCE DE LA VIE PUBLIQUE (PROJET DE LOI ORGANIQUE) - (N° 1108)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° 73

présenté par  
M. Guy Geoffroy

-----

**ARTICLE PREMIER**

Supprimer la dernière phrase de l'alinéa 3.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cette phrase est redondante et superflue. Le député peut de droit joindre des observations à ses déclarations, il est inutile de le préciser.